



ERFAN

Nouvelle-Aquitaine

Siège social : Maison régionale des Sports – 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

Le Brevet Fédéral Nagez Forme Santé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Diplôme visé

L'activité Nagez Forme Santé est une activité de natation proposée à des personnes cherchant à optimiser leur capital santé. Elle est encadrée par des éducateurs ayant reçu une formation spécifique « Educateur Nagez Forme Santé » afin que chaque pratiquant puisse évoluer dans un environnement sécurisé et nager selon ses aspirations et ses capacités propres.

Le texte de référence est le règlement général du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère en charge des Sports

Niveau du diplôme

Le Brevet Fédéral Nagez Forme Santé est un diplôme non professionnel.

Missions visées

Le titulaire du brevet fédéral Nagez Forme Santé intervient bénévolement au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, et a vocation à encadrer tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.

Il a pour principales missions :

- De concevoir un projet pédagogique, une séance de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- D'encadrer tout public dans le cadre d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- D'évaluer les bénéfices du programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- De participer à l'éducation du pratiquant,
- De s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soins,
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel,
- D'assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@fnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS D'INSCRIPTION

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de la formation continue,
- Être capable de réaliser un test de sécurité (* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres.
- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.

Tous les jeunes ayant 18 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis à l'entrée en formation (18 ans sur le Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans

* Cette capacité est justifiée par une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation.

* Le test de sécurité, dont la réussite est attestée par un professionnel des activités de la natation, est réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- départ libre du bord du bassin,
- un parcours en nage libre,
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- la sortie de l'eau de la victime.

Ce test de sécurité est un prérequis à l'entrée en formation.

Conditions pour la personne non titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, également à jour de la formation continue :

Les personnes ayant une expérience importante au sein d'un club de la Fédération française de natation, qui ne sont pas titulaires au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, également à jour de la formation continue, peuvent, à titre exceptionnel déposer un dossier de demande d'entrée en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé auprès du Directeur Technique National en charge de la formation.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site extranet de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation :

ERFAN Nouvelle Aquitaine (hop3team.com)

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Clôture des inscriptions : 30 septembre 2023

POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du brevet fédéral Nagez Forma Santé et d'autre part, à ses acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date : 06 octobre 2023

Contenus : le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation apportera les compétences suivantes dans le champ de la FFN :

- De participer à la conception du plan de développement du club
- De coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline
- De concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline
- De conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline
- De conduire une action de formation
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

LES COMPETENCES VISÉES

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques permettant aux stagiaires d'être capable de :

1. Connaître le fonctionnement du club
2. Participer à la promotion et au développement des actions du club
3. Manager une équipe
4. Concevoir une action de formation
5. Assurer le suivi sportif de son groupe
6. Encadrer un groupe de mineurs en déplacement avec nuitée
7. Mobiliser de façon pertinente les connaissances scientifiques dans la conception du projet d'entraînement
8. Assurer la sécurité des pratiquants

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : Contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel

- La communication et le projet du club
- La connaissance du club
- La prise en charge du pratiquant
- Les connaissances règlementaires
- La séance

UC 2 : Maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités

- La sécurité et la citoyenneté
- Les connaissances des différentes spécificités de santé publique en prenant en compte la connaissance des publics



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



- La séance
- La prise en charge du pratiquant dans la séance
- La spécificité du milieu aquatique
- La communication et le projet du club
- Les aspects psychologiques

UC 3 : Maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

- Les aspects psychologiques
- La prise en charge du pratiquant
- Les connaissances des différentes spécificités de santé publique en prenant en compte la connaissance des publics
- La communication et le projet du club

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

La formation au Brevet fédéral Nagez Forme Santé natation est organisée par une ERFAN en partenariat avec l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle-Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date du positionnement
Du 16 octobre au 20 octobre et du 27 au 29 novembre 2023	8 jours	30/09/2023	06/10/2023

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	
Formation en centre 68 heures	68 heures



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
 Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
 Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
 N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier communiqué en septembre

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-ends et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet et 8 stagiaires minimum pour mettre en oeuvre la formation.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine – Maison régionale des sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence

Centres aquatiques pédagogiques

- Piscine Judaïque : 164 Av Judaïque 33000 Bordeaux

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Action de Formation en situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@fnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation (à travers du travail personnel demandé).
2. Grille de certification de la FFN.

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



La certification globale des 3 UC a lieu lors du jury plénier qui se déroulera à l'issue de l'ensemble des certifications et qui sera organisé par l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses, comme le MSN. (Nous contacter pour plus de renseignements : agent.limoges@ffnatationlna.fr)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.).

Epreuve 1 – Ecrite et oral

Certification de l'UC1 et l'UC3 : Cette épreuve est réalisée à partir d'un dossier relatif à la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club. Ce document servant de base à une épreuve orale d'une durée de 20' maximum permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir le projet et à s'intégrer dans un parcours de soins.

- Etape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet de l'activité Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.

- Etape 2 : épreuve orale d'une durée de 20' maximum.

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC3 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé

Epreuve 2 – Epreuves écrite, oral et test sécurité

Certification de l'UC2 :

-Etape 1 : Un écrit, sous la forme d'un QCM portant sur les connaissances essentielles relatives aux caractéristiques de l'ensemble des différentes pathologies chroniques. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.

-Etape 2 : Epreuve orale relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée et aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.

- Etape 3 : Test de sécurité

La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé le 15 juin 2017, la date d'édition de mon diplôme est le 20 septembre 2017, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2019.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend à minima :

- une demi-journée de secourisme et sécurité : en piscine, pratique du test de sécurité et mises en situation pratique,
- une demi-journée pédagogique.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1).

A noter : l'INFAN assurera un suivi annuel afin de communiquer aux ERFAN la liste des diplômés BF concernés par la formation continue sur l'année en cours

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un **dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Le coût de la formation est de **1200€** pour les frais pédagogiques et de **30€** pour les frais de dossier.

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133



Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Les éducateurs bénévoles ou sans financement OPCO peuvent solliciter auprès de l'INFAN une bourse de 800€ (sur justificatifs de refus).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- **Mail : agent.limoges@ffnatationlna.fr**

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)

- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO

- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO

- ✓ Autofinancement

CONTACTS

ERFAN Nouvelle-Aquitaine
Maison Régionale des Sports
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE

Mail : agent.limoges@ffnatationlna.fr
Site : <http://nouvelleaquitaine.ffnatation.fr>

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent administratif, techniques, pédagogiques et Handicap : Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE :

agent.limoges@ffnatationlna.fr

Référent Comptabilité : Aurélie Pichaut : poitiers@ffnatationlna.fr

Référent COVID : Pierre LEGROS : secretaire@ffnatationlna.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Formation NFS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non Présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
2022-2023	Aucune formation					



Votre correspondance

Mise à jour du 16/06/2023

ERFAN de la LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION
Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 Talence
Tél secrétariat : 05.56.98.77.34 / Tél comptabilité : 05.86.28.00.26 / Mél : contact@ffnatationlna.fr
N° SIRET : 34139105000059 - Code APE : 9312 Z - N° Déclaration : 75331079133

